

Communiqué de presse

Berne, le 23 octobre 2019

Initiatives logement et de limitation – l'usam adopte ses consignes de vote

L'Union suisse des arts et métiers usam recommande de voter NON à l'initiative populaire « Davantage de logements abordables ». Cette initiative porte atteinte à la garantie de la propriété et au fédéralisme. L'usam recommande aussi de rejeter l'initiative de limitation. Celle-ci va à l'encontre de la libre circulation des personnes, importante pour l'économie.

Pour favoriser la construction de logements, il faut assouplir les procédures administratives et privilégier des mesures incitatives. Les exigences de l'initiative « Davantage de logements abordables » ne feraient cependant qu'alourdir les procédures. Avec cette initiative, le propriétaire ne pourrait plus choisir librement à qui il souhaite vendre sa parcelle. Ce projet constitue également une attaque contre le fédéralisme suisse. Les questions relatives au logement varient fortement selon les cantons, qui mènent chacun leur propre politique pour faire face à la pénurie.

Préserver l'accès au marché

La libre circulation des personnes revêt une importance capitale pour l'économie suisse et la sauvegarde de l'emploi. Elle fait partie intégrante des accords bilatéraux entre la Suisse et l'UE, qui garantissent aux entreprises suisses l'accès au marché européen. Si l'accord sur la libre circulation des personnes est dénoncé à la suite de l'adoption de l'initiative de limitation, l'ensemble de la série d'accords bilatéraux avec l'UE sera remis en question et les entreprises suisses seront pénalisées en matière d'accès au marché européen.

Par ailleurs, l'initiative contre l'immigration de masse est en pleine phase de mise en œuvre. L'exploitation du potentiel indigène devient un objectif important de la politique du marché du travail. Autre argument en faveur du rejet de l'initiative de limitation : le fait que la pénurie de main-d'œuvre qualifiée va s'accroître au cours des prochaines années, sachant que les personnes qui quitteront le marché du travail seront plus nombreuses que celles qui l'intégreront.

Processus de succession à la présidence usam lancé

Le président usam en exercice, Jean-François Rime, quittera ses fonctions au terme de son mandat lors du Congrès suisse des arts et métiers qui se tiendra en avril 2020. Le Comité directeur et la Chambre suisse des arts et métiers ont lancé le processus de succession.

Renseignements complémentaires

Jean-François Rime, président, mobile 079 230 24 03

Hans-Ulrich Bigler, directeur, mobile 079 285 47 09

Plus grande organisation faîtière de l'économie suisse, l'Union suisse des arts et métiers usam représente plus de 230 associations et quelque 500 000 PME, soit 99,8% des entreprises de notre pays.